



## MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21  
Fax 021 845 17 35  
E-mail: [municipalite@chenit.ch](mailto:municipalite@chenit.ch)

## La Municipalité du Chenit à son Conseil Communal

### PREAVIS N° 4/2016

---

**Objet: Aménagement d'une place de rebroussement, Bas-du-Chenit**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

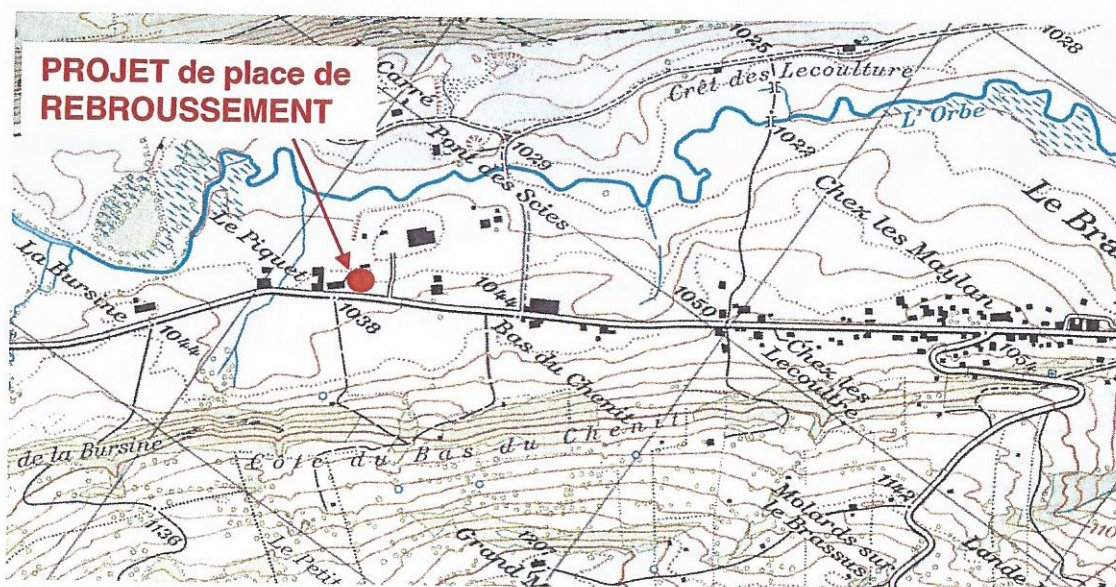
#### Introduction

Depuis de nombreuses années, la Municipalité travaille conjointement avec les entreprises de la Vallée, pour trouver des solutions en matière de mobilité et de maîtrise du trafic pendulaire.

Depuis 1920, la société AVJ (Auto transports de la Vallée de Joux) exploite la ligne de transport public par bus entre le Pont et le Sentier, via les Bioux. En 2012, en accord avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), elle étend cette ligne jusqu'au Bas-du-Chenit au Brassus, via l'Orient et le Hameau du Campe. Le but étant de pouvoir donner l'opportunité aux habitants du haut du Brassus et aux collaborateurs des entreprises situées à ces endroits, d'utiliser le transport public.

De plus, depuis 2013, 2 lignes privées transfrontalières ont été mises sur pied, en partenariat entre AVJ et Audemars-Piguet, Swatch Group et Vacheron-Constantin. Ces 2 lignes transitent ou aboutissent au Bas-du-Chenit afin de desservir la zone industrielle.

## Situation



Si depuis 2012, des solutions provisoires ont été trouvées pour permettre aux bus de faire demi-tour, cette situation n'en reste pas moins peu sécuritaire. En effet, les autocars embarquent ou déposent les utilisateurs sur la route en direction de Bois-d'Amont et effectuent le demi-tour sur une place privée de l'entreprise Magnin Bois SA et d'un privé.

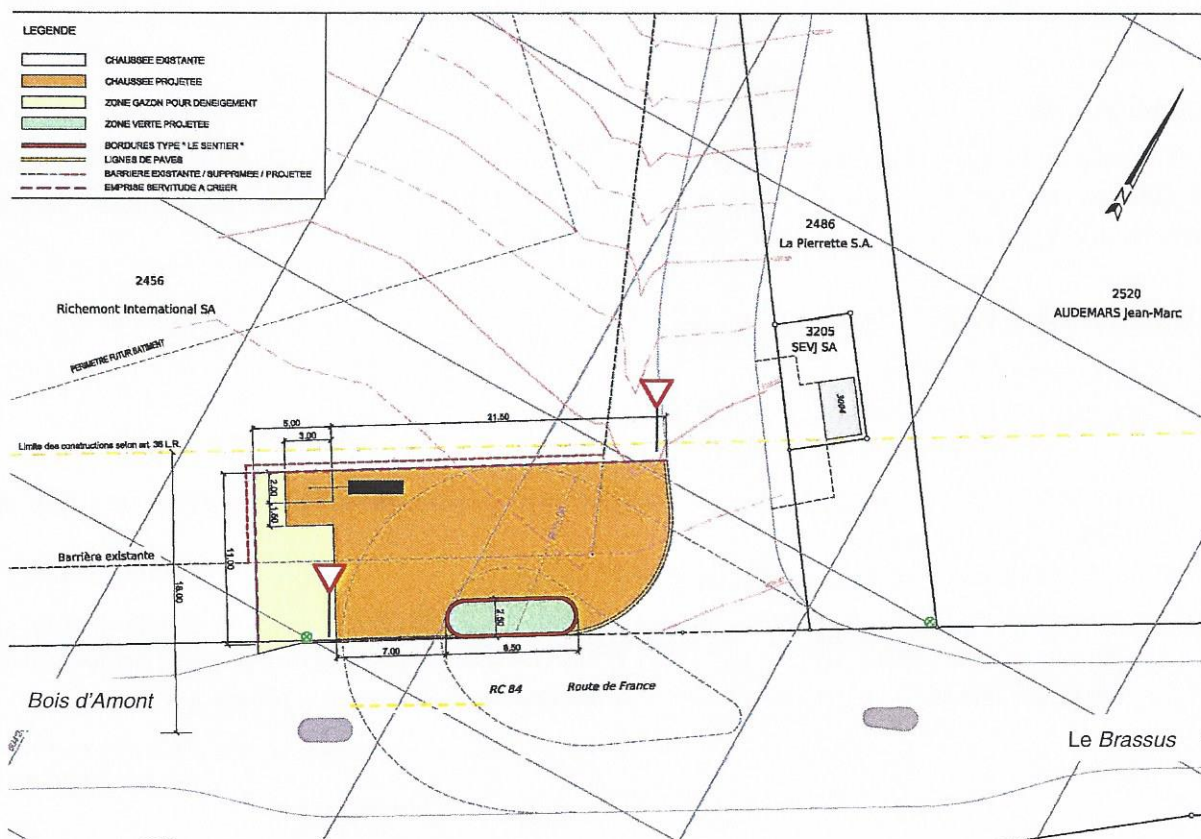
Dans ce cadre, la Municipalité a décidé d'étudier la réalisation d'une place de rebroussement à proximité de l'entrée de la zone industrielle du Bas-du-Chenit, et de confier ce mandat au Bureau d'études techniques Thorens et Associés SA

Des négociations ont eu lieu avec la manufacture Vacheron-Constantin et la mise à disposition du terrain nécessaire, contre l'établissement d'une servitude publique, a pu être obtenue. Nous remercions ici vivement cette entreprise.

## Descriptif des travaux

La réalisation de cette place de rebroussement et abri bus se fera côté droite de la route cantonale, direction Bois-d'Amont. L'emprise au sol, d'environ 330 m<sup>2</sup>, sera suffisante pour permettre au bus de grande capacité de faire demi-tour et de se réinsérer dans la circulation au travers des modérateurs de vitesse existants. Un îlot séparant la chaussée de la place de rebroussement sera installé. Il aura pour fonction d'empêcher l'automobiliste sortant de la zone industrielle de couper sur l'aire dédiée aux bus.

Une place suffisante est prévue côté sud pour le déneigement.



## Coûts

Les prix ci-dessous ont été calculés selon les normes SIA et sont une estimation pour l'établissement du présent préavis.

Des devis précis seront demandés avant la réalisation, conformément à la Loi sur les Marchés Publics.

|                               |                              |
|-------------------------------|------------------------------|
| A. Génie civil                | CHF 100'000.--               |
| B. Marquages et signalisation | CHF 10'000.--                |
| C. Abri bus                   | CHF 15'000.--                |
| D. Prestations ingénieur      | CHF 15'960.--                |
| E. Taxes, divers et imprévus  | CHF 24'040.--                |
| <b>Total (TVA inclus)</b>     | <b><u>CHF 165'000.--</u></b> |

## Financement

Il convient de rappeler que selon la loi, les aménagements et entretiens d'abri bus et autres places de rebroussement sont à la charge des communes territoriales et non à l'exploitant de la ligne.

Cette dépense ne figure pas au plan des investissements mais la Municipalité propose de prélever la somme sur le compte du bilan « réserve pour investissements futurs » 9282.20 et de financer les travaux par les liquidités courantes.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

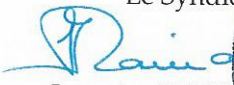
Vu le préavis n° 4/2016,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à aménager une place de rebroussement au Bas du Chenit au Brassus ;
2. alloue dans ce but un crédit de CHF 165'000.— ;
3. autorise la Municipalité de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif cpte 9141.65 et à amortir cette somme par prélèvement de CHF 165'000.- sur le « *fond de réserve pour investissements futurs* » 9282.20.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic Le Secrétaire

  
Jeannine RAINAUD

  
Marc-André BURDET



Le Sentir, le 4 mars 2016

Délégués municipaux : - M. Olivier Baudat

- M. Laurent Reymondin

Autres délégués :

- M. Nicolas Richard, Bureau d'études techniques Thorens et Associés SA